

Action 21

TABLE DES MATIERES ACTION 21

1 PREAMBULE

SECTION I. DIMENSIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES

2 COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES

3 LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

4 MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION

5 DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE

6 PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE

7 PROMOTION D'UN MODELE VIABLE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS

8 INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

SECTION II. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT

9 PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

10 CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES

11 LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT

12 GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE

13 GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES

14 PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

15 PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

16 GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES BIOTECHNIQUES

17 PROTECTION DES OCEANS ET DE TOUTES LES MERS - Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES - ET DES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES

18 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE : APPLICATION D'APPROCHES INTEGREEES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU

19 GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX

20 GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DE DECHETS DANGEREUX

21 GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS SOLIDES ET QUESTIONS RELATIVES AUX EAUX USEES

22 GESTION SURE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS RADIOACTIFS

SECTION III. RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES

23 PREAMBULE

24 ACTION MONDIALE EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES A UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUITABLE

25 ROLE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

26 RECONNAISSANCE ET RENFORCEMENT DU ROLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET DE LEURS COMMUNAUTES

27 RENFORCEMENT DU ROLE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES : PARTENAIRES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

28 INITIATIVES DES COLLECTIVITES LOCALES A L'APPUI D'ACTION 21

29 RENFORCEMENT DU ROLE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS SYNDICATS

30 RENFORCEMENT DU ROLE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE INTRODUCTION

31 COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

32 RENFORCEMENT DU ROLE DES AGRICULTEURS

SECTION IV. MOYENS D'EXECUTION

33 RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS

34 TRANSFERT DE TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES

35 LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

36 PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION

37 MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

38 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX

39 INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX

40 L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS

LE DETAIL DU CONTENU EST TELECHARGABLE A L'ADRESSE :
<http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>